

| Nombres de Membres | | |
|-------------------------------------|----------------|-----------------------------------|
| Atteints au Conseil Municipal | En Exercice | Quotient de la Municipalité |
| 27 | 27 | 26 |

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 03 février 2012 |

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 03 février 2012 |

| Objet de la délibération |
|--------------------------|
| Blason de JOUARRE |

| Numéro de la délibération |
|------------------------------|
| N°2012.006 |

| Annotations après enregistrement en S/Préfecture |
|--|
| |

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 18 février 2012

et publication ou notification

du 18 février 2012

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de JOUARRE

Séance du 11 février 2012

L'an deux mille douze et le onze février à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre GOULLIEUX, Maire.

| | |
|----------------------|---|
| Présents | Mlles/Mmes/Mrs : GOULLIEUX, FERON S, BOSDURE, POTTIN, FARGET, LA GRECA, LECLERCQ, VION, BADDOUR, DESESSARD, LAURENT, BORDEYNE, LAROCHE, REBEL, MEYNADIER, GIRONDELLOT, ANGERET, YVONNET, GAUTHERON, VALLEE, BAER. |
| Absents | Mlles/Mmes/Mrs : DE SOUSA, FERON G, TOURE, CHENTRIER, DAGORN, LEGENDRE. |
| Pouvoirs | Humberto de SOUSA a donné pouvoir à Sylvain FERON Gwladys FERON a donné pouvoir à Françoise VION Niakalé TOURE a donné pouvoir à Pierre GOULLIEUX Agnès CHENTRIER a donné pouvoir à Fabien VALLEE Gabriel DAGORN a donné pouvoir à Jeannine YVONNET |
| Secrétaire de séance | Françoise VION |

Ce blason devra constituer un document historique dont la commune pourra faire usage pour ses représentations officielles.

En application de la loi du 5 avril 1884, les communes disposent de la souveraineté totale en matière d'armoiries.

La délibération du conseil municipal, qui en aura accepté la composition, est l'acte officiel par lequel le blason communal acquiert son existence légale. Il s'ensuit que la description de ce blason, qui figure au texte de la délibération, devient la description officielle de ces armoiries.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADOpte comme emblème de la commune, le blason dessiné par Monsieur GODINAT à l'occasion de la citation à l'Ordre de l'Armée et la remise solennelle de la Croix de guerre 14/18 à la ville de Jouarre le 19 juin 1921.

Aidé de documents historiques, Monsieur GODINAT s'est mis à l'œuvre et a établi un blason selon les règles héraldiques les plus minutieuses.

Il est défini ainsi :

- D'azur à la montagne de Sinople, portant une tour d'or au toit de gueules sommée en chef de 3 étoiles d'or
 - Avec pour ornements extérieurs une branche de chêne à droite et une gerbe de blé à gauche, le tout au naturel et sur une banderole la devise « Tovjovrs je veille »
- Le blason est surmonté de la couronne murale.

Le bourg de Jouarre est donc symbolisé par la représentation héraldique de la vieille tour romane de l'Abbaye qui joua un rôle glorieux au cours de la guerre de cent ans.

- Le chêne, image des antiques forêts qui couvraient la région à l'époque gallo-romaine.
- Le blé, richesse du pays
- La colline verdoyante qui domine les vallées

Tout cet ensemble forme pour Jouarre un blason qui n'a rien de fantaisiste puisqu'il évoque les grands souvenirs de son histoire passée.

C'est sur ces armoiries que le représentant du gouvernement en 1921 a attaché la Croix de guerre 14/18

VOTE :

POUR (26) : GOULLIEUX + P, FERON S + P, BOSDURE, POTTIN, FARGET, LA GRECA, LECLERCQ, VION + P, BADDOUR, DESESSARD, LAURENT, BORDEYNE, LAROCHE, REBEL, MEYNADIER, GIRONDELLOT, ANGERET, YVONNET + P, GAUTHERON, VALLEE + P.

Abstention (1) : BAER.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme en Mairie le 14 février 2012

Pierre GOULLIEUX
Maire de JOUARRE

